

## URGENCES

## SERVICE DE GARDE

MÉDECIN.  
Tél. 05.55.41.82.02  
PHARMACIE.  
Tél. 32.37.

CHIRURGIEN-DENTISTE.  
Dimanche de 9 heures à  
12 heures, tél. 09.77.91.84.05

## URGENCES

SAPEURS-POMPIERS.  
Tél. 18.  
SAMU.  
Tél. 15.

## POLICE-SECOURS.

Tél. 17.  
FRANCE ADOT 23.  
Tél. 06.25.41.31.47.

## NUMÉROS UTILES

SERVICE ROUTES.  
RN 145, tél. 08.20.102.102,  
routes départementales,  
tél. 05.44.30.29.00.

ERDF-GRDF.  
Dépannage électricité,  
tél. 08.10.333.323 ;  
dépannage gaz,  
tél. 0.800.47.33.33.

## REPRENEZ L'ANNÉE DU BON PIED



**PEPS 23. Marche nordique.** Les rendez-vous marches nordiques avec PEPS 23 : samedi 7 janvier à 9 h 30 sur le parking près du Pont sur la D4 et la route qui va au Moulin de la Ribbes (Grand-Bourg). Deux groupes tonique et sportif. Lundi 9 janvier à 14 heures sur le parking de l'ancienne gare à Glénic. Trois groupes de niveau (douce, tonique et sportif). Mercredi 11 janvier à 14h sur le parking de « Canicreuse » à Las-champs de Chavannat. Trois groupes : détente, tonique et sportif. Samedi 14 janvier à 9h30 sur le parking de Forêt Folles. Deux groupes : détente et tonique. Plus d'infos au 06.58.76.07.29 ou <http://peps23.e-monsite.com> ■

## Creuse → L'actualité

ENFANTS DE LA CREUSE ■ Les Réunionnais déracinés ont rendez-vous avec leur histoire, dimanche, à Guéret

# « Expliquer, ce n'est pas excuser »

La commission d'information et de recherche historique des Enfants de la Creuse sera à Guéret dimanche. Son président, le sociologue Philippe Vitale, fait le point sur l'enquête.

Julien Rapegno

[julien.rapegno@centrefrance.com](mailto:julien.rapegno@centrefrance.com)

Le dimanche 8 janvier, les cinq experts nommés en février 2016 par l'ancienne ministre des Outre-mer, George Pau-Langevin auditionneront les ex-mineurs déplacés de La Réunion. Le sociologue Philippe Vitale, président de cette commission d'experts, invite donc les personnes concernées à se manifester : « Nous serons là pour écouter. Le but de ces auditions est moins de recueillir des récits de vie que de permettre à chacun d'exprimer ses attentes. Nous ne sommes pas juges, ni procureurs, ni avocats. On écoute et on fait re-



ARCHIVE. Simon A-Poi, aujourd'hui président des Réunionnais de la Creuse, à la sortie de l'adolescence dans les années 1970. COLLECTION A-POI



« Depuis le début, je refuse le terme de déportés »

PHILIPPE VITALE Sociologue.  
Université Aix-Marseille

## L'appel

Le président de l'Association des Réunionnais de la Creuse bat le rappel pour que toutes les personnes concernées soient informées de la venue à Guéret de la commission nationale. Aujourd'hui, Simon A-Poi n'espère plus une indemnisation du préjudice mais se bat pour que soit financé un voyage et un séjour à la Réunion de tous les transplantés. ■

monter. Qu'est-ce que vous souhaitez ? Vos difficultés ? À La Réunion, on nous a parlé par exemple de la prise en charge du rapatriement des corps. » Les personnes qui ne pourraient pas se déplacer sont invitées à faire remonter leurs doléances par écrit (contacts ci dessous).

■ **Après dix mois d'enquête, avez-vous recueilli des éléments nouveaux ?** Nous avons pu déterminer formellement que ce sont 2.150 ex-mineurs réunionnais qui ont été transplantés en métropole entre 1963 et 1981 et non 1.615, qui était le chiffre admis jusqu'ici.

■ **Le choix des noms et des mots n'est pas anodin. Votre travail porte-t-il sur la terminologie ?** Depuis le début je refuse le terme de déportés. J'utilise le terme de transplantés. Déporter, c'est déplacer des po-

pulations dans le but de nuire à ces populations, voire de les exterminer, ce n'est pas du tout le sens de la politique mise en place par Michel Debré qui voulait que ces jeunes s'implantent et fondent des familles en métropole. On transplante une population en espérant que la greffe prenne et, parfois, elle ne prend pas. J'emploie le terme d'ex-mineurs transplantés qui tient compte du fait qu'il y avait parmi eux des adolescents.

■ **Êtes-vous parvenus à contacter toutes les personnes transplantées ?** C'est un des défis de notre mission : comment recenser les personnes vivantes ? Les personnes concernées doivent se déclarer et pour l'instant, ça ne fonctionne pas très bien. Au bout d'un an, on peut dire que nous pouvons établir le contact, grâce aux associations, grâce

aux travaux de recherche antérieurs, avec environ 30 % des personnes concernées.

■ **Pensez-vous pouvoir démontrer que les familles réunionnaises ont été abusées par les autorités et concrètement par les services sociaux ?** Comment prouver les mensonges faits aux familles ? Il n'y a pas de traces, sinon les ex-mineurs transplantés auraient gagné leurs procès. Comment peut-on objectiver cette question du dol, de la ruse ? -On a dit à mes parents que je reviendrais et je ne suis jamais revenu -.

■ **L'accès aux dossiers individuels n'est-il plus entravé ?** Il n'y a pas de blocage si les individus concernés se rendent sur place. Mais la loi est la loi et cela veut dire que des proches ne peuvent y accéder. Nous-mêmes ne pouvons pas accéder aux dossiers individuels. C'est comme les dossiers médicaux, c'est la loi. Faciliter l'accès aux dossiers, cela peut consister aussi à aider une personne à se déplacer sur le site d'archivage. Je connais une centaine de personnes transplantées. Un certain nombre est dans la précarité.

■ **Aborderez-vous la question d'une réparation matérielle de la part de l'État ?** Ce n'est pas juger que de dire que cette transplantation a cassé des vies. J'ai rarement rencontré des mineurs transplantés qui ont pu faire abstraction de ce passé.

« C'est comme si on disait que les habitants de Vichy étaient tous des fachos ! »

À mon sens, ce n'est pas en donnant 10.000 euros à chacun qu'ils iront mieux. Mais on ne s'interdira rien. Si la forte demande des ex-mineurs transplantés c'est la réparation financière, on fera remonter. Ce n'est pas aujourd'hui la première des revendications. Nous verrons ce qui va se passer à Paris et à Guéret.

■ **Allez-vous aussi rencontrer à Guéret des Creusois qui ont accueilli des jeunes Réunionnais ?** Cette histoire a fait deux catégories de victimes : les Réunion-

nais et les Creusois. La Creuse était une terre difficile, avec des conditions de vie difficiles y compris pour les Creusois eux-mêmes. Certains ont certainement abusé mais présenter les paysans creusois qui ont adopté ces enfants-là comme des esclavagistes, c'est un peu court. C'est comme si on parlait de Vichy en disant que ses habitants étaient tous des fachos dans les années 1940 ! Des familles d'accueil que j'ai rencontrées il y a quinze ans étaient en souffrance. Elles disaient : on n'est pas des bourreaux. La Creuse n'était pas l'enfer de la France...

■ **Dans le rapport de l'lgas de 2003, il est relevé que les placements d'enfants dans les fermes concernaient aussi des mineurs de métropole dans les années 1960.** À la nuance près qu'un petit Breton placé à 600 kilomètres de sa région, ce n'est pas la même chose que les petits Réunionnais qui n'ont jamais pu retourner dans leur île. La Réunion, dans les années 1960, ce n'était pas encore un département et c'était, encore, matériellement, à l'autre bout du monde.

Michel Debré [instigateur du transfert, N.D.L.R.] était jacobin et il n'a pas voulu voir que La Réunion ce n'était pas comme la Provence. C'était une langue différente, un climat différent et on ne va pas se mentir, une couleur de peau différente. Tous le racontent : -On était les premiers petits noirs que les Creusois voyaient, on venait nous toucher... On touche là les limites d'une logique jacobine qui a voulu les considérer comme des petits Français comme les autres. On n'est pas pro-Debré en disant cela. Expliquer, ce n'est pas excuser ».

➔ **Pour contacter la commission.** Les auditions se dérouleront à Guéret le dimanche 8 janvier, à partir de 15 h 30, à l'hôtel Campanille. Les personnes qui ne peuvent se déplacer pour l'audition peuvent adresser leurs attentes, leurs soucis, concernant leur dossier ou autres : [lesenfantsdelacreuse@outre-mer.gouv.fr](mailto:lesenfantsdelacreuse@outre-mer.gouv.fr).

## Sur le web

L'article complet est à retrouver sur :



[www.lamontagne.fr](http://www.lamontagne.fr)